

ment est accepté. Sera-t-il ministre de l'Environnement et ministre des Pêches? Quoi qu'il en soit, indépendamment du ministre, il y aura un sous-ministre, un sous-ministre principal adjoint, neuf sous-ministres adjoints et directeurs généraux, dont l'un sera sous-ministre adjoint des Pêches. A mon avis, et de l'avis de ceux qui ont étudié cette mesure et cette division des pouvoirs, il est difficile de croire que le gouvernement réalise l'importance de cette industrie pour nos régions atlantiques ou pour l'ensemble de la nation. Devant cette division des pouvoirs nous ne pouvons que nous demander qui prendra l'initiative de résoudre certains des nombreux problèmes excellemment décrits il y a un instant par le député de Gander-Twillingate.

Depuis 1964, voilà donc longtemps, lorsque le parti libéral était prodigue de ses promesses, il nous parle de ses magnifiques programmes et politiques en faveur de l'industrie de la pêche. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous avait promis que la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche entrerait en vigueur immédiatement. Or, monsieur le président, ce n'est qu'en 1971 que cette mesure commence à être mise en application. J'en attribue tout le mérite à l'actuel ministre des Pêches et des Forêts.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Au moins il y travaille, mais il lui reste encore beaucoup à faire. Nous n'avons toujours aucune idée du temps qu'il faudra pour interdire toute opération de pêche à certains pays qui prétendent avoir des droits territoriaux acquis par traité sur nos eaux. Nous avons évidemment contracté des accords internationaux mais ils ne prévoient aucune mise en application internationale. C'est là qu'est notre erreur. J'ai lu des quantités de livres au sujet de réunions qui se sont tenues et de décisions prises. Nous avons néanmoins conclu des accords dont aucune disposition ne prévoit une mise en vigueur à l'échelle internationale.

Par exemple, au cours de la conférence du droit de la mer de 1958 on approuva certaines conventions. L'article 7 prévoit qu'un état côtier peut adopter unilatéralement des mesures de conservation si des négociations avec les états affectés n'aboutissent pas après six mois. Cette convention est connue du gouvernement. Elle l'était en 1964. Dans nos régions atlantiques, les pêcheurs et autres intéressés ne cessent de se demander pourquoi le gouvernement n'a pas eu recours à l'article VII. L'article, à la lecture, se révèle intéressant. Je n'ennuierai pas le comité en traitant de tout le rapport adopté lors de cette conférence.

Les représentants de 86 nations ont examiné 73 articles de la Commission du droit international. Dans l'ensemble, ils ont adopté 75 articles et présenté des conventions internationales sur le plateau continental, sur les mers territoriales et les zones contiguës, sur la haute mer, sur la pêche et la conservation des ressources vivantes en haute mer et ainsi de suite. Selon le rapport, la conférence fut couronnée de succès. Quelques-uns des points qui y furent adoptés devraient être consignés ce soir au compte rendu. Il y est question de la haute mer, et cela se rattache naturellement à une partie de nos problèmes dans la région atlantique canadienne.

Selon un des articles, une fois que des mesures de conservation ont été adoptées, en ce qui touche la haute mer, par des États côtiers, les pêcheurs des autres pays se

doivent de les respecter. C'était là l'objet d'une des conventions adoptées par la Conférence internationale sur le droit de la mer. Selon un autre article, dans des situations urgentes, un État côtier peut promulguer les mesures de conservation unilatérales nécessaires en haute mer. Et ainsi de suite.

Nous nous demandons, monsieur le président, pourquoi le gouvernement actuel n'a pas donné suite à ces conventions, approuvées lors de la conférence de 1958, et dont plusieurs avaient été proposées par le Canada. L'inaction de la part du gouvernement a donné lieu à quelques-uns des problèmes consignés ce soir au compte rendu par le représentant de Gander-Twillingate. De graves problèmes se posent maintenant au pays, l'épuisement de nos ressources piscicoles par suite de la pêche excessive et de la pollution en haute mer, attribuable aux déversements de pétrole et au mercure. L'un de nos sujets d'inquiétude en matière de pollution, a trait à l'espadon et au thon. Pourquoi tant d'arguments et d'efforts de persuasion au sujet des normes relatives à la concentration de mercure dans le poisson. Nous savons que le mercure est un poison. Il n'y en a peut-être pas suffisamment pour tuer ou frapper d'incapacité permanente le Nord-américain moyen qui se nourrit de viande et de poisson; toutefois, l'expérience japonaise nous a appris que les peuples ichtyophages peuvent être gravement atteints.

• (9.20 p.m.)

Pendant des années, nous, du Canada atlantique, avons fondé notre espoir dans l'avenir de la pêche commerciale sur le fait qu'avant trop longtemps, l'accroissement démographique nous obligera à compter de plus en plus sur les ressources des océans. Il est donc absurde de chicaner sur une concentration de mercure de quelques millièmes, même si l'on peut douter honnêtement des concentrations tolérables précises. Ces arguments peuvent suffire à prolonger de quelques années la pêche économique, mais ils ne donneront pas grand-chose aux générations futures qui seront peut-être incapables de tirer leur subsistance de la mer. A mon avis, le gouvernement a deux recours possibles. Il peut continuer à exiger qu'on fasse des recherches sur la toxicologie des polluants. Il peut adresser des supplications aux responsables de la pollution, car il ne peut continuer de tolérer une indifférence réfléchie envers nos ressources marines.

Je demande au ministre quel progrès on a accompli pour déterminer la source de la pollution par le mercure. La question est importante. J'aimerais savoir quels efforts on a faits pour y mettre fin en haute mer. Quelles mesures prenons-nous pour encourager l'aquiculture au Canada? Nous essayons de nettoyer nos Grands lacs, mais je me demande si on peut y appliquer des techniques de production du saumon avec une certaine mesure de succès. Je sais qu'on a fait des expériences, mais le ministre est tellement occupé, et il le sera encore plus, que nous n'avons pas eu de mémoire sur la valeur ou le progrès des expériences qui ont été faites en vue d'implanter du saumon dans les Grands lacs et dans certaines régions de l'Atlantique.

Pour réussir la pisciculture et surtout celle des mollusques et des crustacés, la plus prometteuse de tous les fruits de mer, il faut de l'espace. L'élevage des poissons, des homards et des crevettes pourrait fort bien être rentable. Compte tenu de la technologie actuelle, les palourdes, les huîtres et les moules offrent les meilleures